

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**

Séance du 3 juillet 2025

n° 160/ Marseille Pharo/ Salle du Conseil/ 14h00

**approuvé par la CFVU du 11 septembre 2025
sous la présidence de Christophe Pellegrino, Vice-président formation**

SONT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

Collège des professeurs et personnels assimilés :

Evelyne BOUTEYRE (pouvoir), Emilie CARRETIER, Kathia CHAUMOITRE (pouvoir), Antoine GENTIER, Nicolas MASCRET (pouvoir), Virginie MERCIER, Jean-Manuel RAIMUNDO, Michel RUQUET.

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :

Alexandrine BERTAUD (absente), Jean-Michel BREZUN (pouvoir), Jean-Charles DUFOUR (absent), Julien LEFEVRE, Hervé MAGNOULOUX, Nadia MESLI, Guylaine MOLINA (pouvoir), Anaïs SAINT JONSSON.

Collège des usagers :

Présent = Quentin ACQUATELLA (suppl. : Mohamed BENKHEDDA)

Absent = Ralph ATRACH (suppl. : Clara ROUX-ROCARPIN)

Absente = Anastasia AUBERT (suppl. : Youssef BERTE)

Présent = Laurent BADIE-BARTHE (suppl. : Lina JAMMOT)

Pouvoir = Marnie BOCOGNANO-MARTINEZ (suppl. : Emma CROUIN)

Présent (suppléant) = Ferréol BONNETAIN (**suppl. : Loïc FABRE**)

Excusé = Ghjuvan CATONI (suppl. : Oscar PILLET)

Présent = Younes DUFRESNE (suppl. : Zoé GORODINE)

Pouvoir = Charles GOMEZ (suppl. : Lucas FILETI)

Présente = Charlie HALLART (suppl. : Camille BAGNOL)

Absent = Matt JAMIS (suppl. : Clara ROPPENNECK)

Absente = Mathilde MEUNIER (suppl. : Tiffany VELLA)

Pouvoir = Leonardo PEREZ (suppl. : Amandine BRILLARD)

Présente (suppléante) = Andréa SOREL (**suppl. : Lou CHARLOT**)

Pouvoir = Juan Austen VAHATRINIAINA (suppl. : /)

Présente = Alixe VIEILLEDENT (suppl. : Hugo CORNUTELLO)

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :

Françoise DESRUES, Guillaume GREGOIRE, Soall MAHDJOUB, Marie-Christiane MIRTILLO

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :

Sarah BOUALEM (absente), Julien COUDERT (pouvoir), Nathalie MANIVET-DELAYE (absente), Patrick ZIMBARDO (pouvoir).

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Nombre de présents ou représentés : **30**

PARTICIPE A LA SÉANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : /



ASSISTENT A LA SÉANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Nathalie ALMERAS, Julie ATLAN, Patrice BONNET, Christelle CAMMAN, Sophie FAYET, Nuria GALA PAVIA, Stéphanie GOLDIE, Raphaël GROS, Annie GUILLERM, Djamal HABET, Nathalie PARQUIER, Anne-Gaëlle PEDINIELLI, Pascal RATHELOT, Frédéric RYCHEN, Julie SOUHAMI, Hervé TORTEL.

Les Vice-présidents délégués à la formation : Cécile BOZZO, Pascale BRANDT-POMARES (Excusée), Émilie CARRETIER, Guylène NICOLAS (Excusée), Christophe PELLEGRINO, Anne RIBAUD, Éric VALÉRIO (Excusé).

Le Vice-président délégué à la vie étudiante : Nicolas MASCRET (excusé).



Ordre du jour

I- Actualités

II- Présentation

- Présentation du GT Pilotage de l'offre de formation

III- Procès-verbal de la CFVU

- Séance du 05/06/2025

IV- Vie étudiante

- 1) Avis de la commission FSDIE Projets du 27 juin 2025
- 2) Règlement intérieur des Commissions CVEC de campus, à compter de 2025/2026
- 3) Répartition budgétaire de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), pour l'année civile 2026

V- Formation/Pédagogie

- 1) Mise à jour du tableau des régimes spéciaux d'études (RSE), à compter de 2025/2026
- 2) Calendriers pédagogiques des composantes, pour 2025/2026 (Vague 3/3)
- 3) Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) : niveau composante, pour 2025/2026 (Vague 1)
- 4) Enseignements hors maquettes (EHM), pour 2025/2026
- 5) Enseignements hors maquettes (EHM), régularisation pour 2024/2025
- 6) Campagne annuelle des diplômes d'établissement, pour 2025/2026 : Fermetures, modifications, créations et tarifs (Vague 1)
- 7) Création d'un diplôme en partenariat international (DPI), à compter de 2025/2026 (FDS)
- 8) Demande de modifications de maquettes de l'offre de formation (MOF), à compter de 2025/2026 (Vague 2)

VI- Vie institutionnelle

- 1) Proposition du Président pour la désignation du Vice-président formation d'amU, pour la durée du mandat restant à courir



La VP Formation ouvre la séance à 14h02 après avoir constaté le quorum.



Préambule

La VP Formation explique que la CFVU a été organisée sur le site de Marseille-Pharo afin de permettre au Président d'amU d'intervenir lors du dernier point « Vie institutionnelle ». Il proposera son candidat au poste de Vice-président Formation afin de la remplacer, dès le mois de juillet 2025.

En effet, la VP Formation est appelée à occuper le poste de directrice du département d'évaluation des formations du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres).

Elle indique qu'elle a candidaté auprès du Hcéres afin de participer à la restructuration des modalités d'évaluations de l'enseignement supérieur, forte de son expérience à amU.

Le poste étant à pourvoir à compter du 1^{er} septembre 2025, elle doit mettre fin de manière anticipée à son mandat de Vice-présidente.

I- Actualités

- **CA du 17 juin 2025 : Modification de la délibération du 24 septembre 2024 relative aux exonérations des frais d'inscription**

La VP Formation annonce qu'à la demande de syndicats, l'article 3.3 de la délibération du CA du 24 septembre 2024 qui concernait le redoublement a été supprimé lors du CA du 17 juin 2025 :

3.3 Condition du maintien de l'exonération partielle : « Le maintien de l'exonération est conditionné par la progression dans leur parcours de formation sans aucun redoublement ».

II- Présentation

• Présentation du GT Pilotage de l'offre de formation d'amU

Intervenants :

Vice-présidente Formation : Sophie De Cacqueray

Vice-présidente déléguée aux affaires générales en formation : Cécile Bozzo

Vice-président délégué au pilotage des formations : Christophe Pellegrino

Les Vice-présidents expliquent qu'afin de faciliter l'évolution de l'offre de formation, tant au niveau des diplômes d'établissement qu'au niveau des diplômes nationaux, des indicateurs ont été institués à amU.

amU a recensé ces données à travers les outils de gestion des formations (Pacome, Aude) et de gestion des étudiants et des enseignements (Apogée). Les résultats d'enquêtes de l'observatoire de la vie étudiante (OVE) et les informations saisies sur les plateformes de candidatures (Parcoursup, Mon master) ont également contribué à enrichir ces données.

Ces données concourent à fiabiliser les informations au niveau de l'établissement, des composantes et des formations. Elles permettent également un affichage à destination des étudiants.

Les données inhérentes à ces indicateurs répondent également aux statistiques demandées par les différentes structures ministérielles et d'évaluations, car il est aussi question de soutenabilité financière et pédagogique.

Le GT est constitué de la Vice-présidence formation, des directions concernées par les enjeux liés à l'offre de formation et des représentants de toutes les composantes.

Les réunions ont été organisées de manière bimensuelle depuis septembre 2024, selon des thématiques telles que l'attractivité des formations, la réussite académique ou le devenir du diplômé.

Les composantes font un retour très positif de ces réunions et apprécient les comptes-rendus établis, comme en témoigne **D. Habet** pour la FDS.

La VP Formation conclut que ces données vont donc être exploitées pour permettre un pilotage de l'offre de formation efficient. Ce pilotage aura une répercussion sur les modifications de la structure haute et basse. A terme, des bilans pourront être présentés annuellement pour échanges avec la CFVU.

III- Vie étudiante

1) Avis de la Commission FSDIE projets du 27 juin 2025

Le Vice-président responsabilité sociétale d'établissement (RSE), Jean-Louis Moro, indique que 45 projets sur 47 présentés ont été financés. Les subventions concernent principalement des fonds pour les animations de la rentrée universitaire 2025.

La VP Formation fait procéder au vote du tableau répertoriant les avis et subventions proposés par la Commission FSDIE Projets, pour un montant total de subventions accordées de : 143 779,71€, dont 26 379,64€ dans le cadre du programme d'engagement étudiant IDÉAL – Amidex.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, l'octroi et le montant dédié aux projets étudiants examinés le 27 juin 2025, lors de la Commission pour projets étudiants du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes amU (FSDIE Projets).

(Annexe 1 du présent procès-verbal)

2) Règlement intérieur des Commissions contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) de campus, à compter de 2025/2026

En guise de préambule, **J-L Moro** propose un focus en chiffres sur le dispositif CVEC de campus pour la période de 2018 à 2024.

Il annonce que le campus aixois est porteur du plus grand nombre de dépôts de dossiers. Concernant les campus distants, le choix de la gouvernance Vie étudiante s'est porté vers une dotation sur appel à projets pour ne pas limiter l'enveloppe dédiée à ces sites, en fonction de l'envergure du dessein.

(Annexe 0 du présent procès-verbal)

J-L. Moro enchaîne ensuite sur le cadrage des Commissions de campus qui doit être révisé. En effet, considérant les différentes évolutions au cours de ces dernières années, les dispositions établies sur le fonctionnement des Commissions CVEC de campus ont vocation à être détaillées dans un règlement intérieur, et non plus à travers un simple cadrage.

Les modifications s'appuient sur les retours d'expérience des coordonnateurs de campus et de directions centrales.

Le règlement indique que l'activité de chaque commission CVEC de campus fera l'objet d'un bilan annuel présenté en CFVU.

Les chapitres actualisés concernent la nature des projets présentés et les dépenses éligibles, ainsi que la mise à jour de la composition des Commissions et l'ajout de modalités pratiques sur leur fonctionnement.

Il précise que la gestion financière est transposée auprès des directions centrales, au regard de l'ampleur des budgets.

J-L. Moro termine par des informations diverses, notamment relatives aux travaux de communication qui ont été améliorés afin d'expliquer aux étudiants l'utilisation de la contribution qu'ils versent. En outre, certaines composantes ont demandé des aides pour l'organisation des pré-rentreées, il a été établi qu'une aide financière de 2 € par étudiant primo-entrant de L1 et de M1 serait attribuée aux composantes exprimant le besoin lors d'appel à projets.

J-L. Moro remercie Caroline Bulgarelli de la DVEC pour la rédaction de ce règlement intérieur.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, le règlement intérieur des Commissions relatives à la contribution de la vie étudiante et de campus (Commissions CVEC de campus), à compter de l'année universitaire 2025/2026.

(Annexe 2 du présent procès-verbal)

3) Répartition budgétaire de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), pour l'année civile 2026

J-L. Moro indique que la Commission *ad hoc* relative à la gestion de la CVEC réunie le 25 juin 2025, s'est prononcée favorablement sur la répartition budgétaire 2026.

Il rappelle les deux périodes de versements de la CVEC, de la part fixe et de la part variable, aux établissements affectataires. Il précise ainsi que la répartition budgétaire présentée, ce jour, concerne un montant initial prévisionnel.

L'enveloppe initiale arrêtée en cette fin d'année universitaire s'élève à 4 400 000 €. La part variable devrait être perçue en septembre 2025.

J. L. Moro remercie Caroline Bulgarelli de la DVEC pour ce travail de synthèse.

En guise de conclusion, il invite les membres à consulter la page web de la DVEC concernant l'appel à projets des épiceries sociales et solidaires.

L. Badie-Barthes revient sur les supports de communication des associations, notamment les kakemonos et banderoles qui doivent être réutilisables. Or, certains supports sont porteurs du logo « *fais bouger ton campus* » qu'il considère comme un conflit d'intérêt avec l'organisation étudiante la FAMI qui utilise un slogan similaire.

J-L. Moro rassure les étudiants, des panneaux seront collés sur ces supports pour corriger les textes affichés et des plaques seront adaptées aux installations, selon les événements.

La VP Formation fait procéder au vote de la répartition budgétaire par enveloppe thématique, à partir de la part fixe de la CVEC pour 2026.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, à la répartition des enveloppes budgétaires thématiques de la contribution de la vie étudiante et de campus (CVEC), pour l'exercice de l'année civile 2026.

(Annexe 3 du présent procès-verbal)

IV- Procès-verbal

• Séance du 5 juin 2025

La VP Formation indique que la demande de reformulation transmise avant la séance par N. Mesli a été intégrée dans le procès-verbal. Elle concernait son intervention sur la transformation d'un enseignement en distanciel, abordée dans le point relatif au dispositif du label Hybrid'amU.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la CFVU du 5 juin 2025.

V- Formation/ Pédagogie

1) Mise à jour du tableau des régimes spéciaux d'études (RSE), à compter du 2025/2026

La VP Formation laisse la parole au Vice-président Étudiant délégué à la solidarité, engagement et égalité, Loïc Fabre, qui a coordonné le groupe de travail (GT) sur les maladies chroniques.

L. Fabre rappelle la création de ce GT qui est issue de discussions qui portaient sur le congé menstruel. Il était nécessaire de réfléchir à sa prise en compte et au sens plus large à la gestion des maladies chroniques dans un cursus académique. Se sont réunis les Vice-présidents formation, vie étudiante, égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations, ainsi que des étudiants élus pour établir un cadrage fonctionnel proposé dans le tableau des RSE.

A. Vieilledent fait remarquer que le document dans l'amUbox ne propose qu'un complément ajouté en rouge « (...) *et les maladies chroniques* », à la suite d'un « *trouble invalidant (longue maladie)* », dans l'item Étudiant en situation de handicap.

Or, les étudiants souhaitent qu'une nouvelle ligne soit intégrée dans le tableau de synthèse afin de l'expliciter dans la colonne « Définitions ».

V. Mercier demande quelles sont les conditions pour pouvoir bénéficier du RSE dans le cas d'une maladie chronique et que signifie la dispense d'assiduité, notamment pour le régime des alternants.

La VP Formation fait lecture du texte proposé en GT en précisant que l'idée est d'accompagner l'étudiant dans un objectif de santé publique et d'amélioration ou soulagement des troubles, d'où la visite médicale auprès du Service universitaire de santé étudiante (SSE). Ce dispositif respecte donc une équité avec les étudiants en alternance, qui eux, doivent justifier leur absence, selon le Code du travail.

La VP Formation propose donc de supprimer l'ajout en rouge et d'ajouter une ligne supplémentaire, même si le tableau devient redondant. **P. Rathelot** se demande s'il ne faudrait pas ajouter le terme « symptomatique », mais **Q. Acquatella** rappelle que justement la définition de maladie chronique n'appelle pas de distinction puisque la procédure continuera de passer par le SSE.

L. Badie-Barthes demande si la Vice-présidence formation a bien reçu la lettre de l'Union étudiante concernant le congé menstruel. **La VP Formation** confirme en avoir pris connaissance et résume ce qui est demandé, à savoir un congé menstruel de trente jours par an sans justificatif, ce qui semble totalement inéquitable avec les autres motifs d'absence.

A. Vieilledent explique que le principe du congé menstruel évite aux personnes en souffrance de se rendre auprès des SSE, car souvent par pudeur, beaucoup d'étudiants ne font pas la démarche.

La VP Formation commente que cela a été évoqué lors du GT et que le choix de cette procédure évite toute discrimination et respecte une équité de traitement.

Y. Dufresne explique que pour les menstruations invalidantes, le diagnostic n'est pas toujours posé. Certes, amU fait beaucoup d'effort sur la question, mais les SSE sont engorgés.

La VP Formation demande si des statistiques sont disponibles, car il lui semble que de nombreuses femmes ne souhaitent pas arrêter leurs activités en période de menstruations.

C. Bozzo constate que sans dispositif mis en place, en fin d'année les services administratifs vont comptabiliser des absences injustifiées. Elle ajoute que le fait de s'isoler ne va pas permettre à la personne en souffrance d'améliorer son quotidien, et c'est partir perdant que de la laisser sans solution médicale. Elle peut même en témoigner pour une étudiante dans sa formation qui ne veut pas s'arrêter, mais être soulagée pour continuer une vie normale. amU souhaite qu'un suivi médical soit mis en place. Il s'avère que le repos n'est pas suffisant, un diagnostic est primordial afin de ne pas masquer une maladie pernicieuse.

Y. Dufresne explique qu'il s'agit d'un droit au repos dans le cadre d'une procédure immédiate et non d'un parcours long auprès des services médicaux.

C. Bozzo estime discriminant le droit au repos pour une femme ou un individu transgenre, alors que le combat vise l'égalité des genres.

La VP Formation estime que c'est effectivement du masculinisme que de vouloir instituer une telle différence et l'existence d'un droit au repos pour les femmes.

C. Pellegrino rappelle l'intervention de Laurent Bensoussan, Vice-président délégué santé et handicap, en CFVU le 27 février 2025. Il annonçait le recrutement de médecins supplémentaires dans les SSE afin d'améliorer l'efficacité de la prise en charge.

A. Vieilledent considère qu'il y a lieu à débat sur cette question du congé menstruel et souhaite qu'un temps d'échanges soit permis en CFVU exceptionnelle. **La VP Formation** indique que si ce dispositif est voté, cela permettra d'effectuer un bilan dans deux ans. Une CFVU exceptionnelle n'est pas le lieu pour faire avancer les discussions, alors que le GT s'y prête.

Concernant ce GT, **L. Badie-Barthes** déclare que l'Union étudiante n'a été destinataire que de deux convocations et n'a été invitée qu'à une seule séance de travail concernant le dispositif du RSE.

Après discussions, **la VP Formation** propose donc au vote le texte amendé avec un nouvel item :

- Étudiant souffrant de maladie chronique.

Définitions :

« *Étudiants signataires du Plan Personnalisé d'Études Supérieures (PPES) conformément à la charte des examens. Relèvent des maladies chroniques les troubles de santé durables ou récurrents, impactant la capacité à suivre une scolarité normale, y compris les douleurs menstruelles sévères (dysménorrhées).*

L'accès au dispositif est conditionné à une consultation au service de santé étudiant (SSE), ou à la transmission d'un certificat médical (médecin ou sage-femme) évalué par le SSE. »

La VP Formation estime qu'un bilan macro et anonyme pourrait être effectué dans un ou deux ans afin d'ajuster le texte. **C. Pellegrino** ajoute que c'est justement le cas de la Charte concernant les sportifs de haut niveau qui doit être revue car les situations évoluent. C'est d'ailleurs le cas pour tous les dispositifs.

Vote :

**Après modification, la CFVU approuve, à l'unanimité, la mise à jour du tableau des régimes spéciaux d'études, à compter de 2025/2026.
(Annexe 4 du présent procès-verbal)**

2) Calendriers pédagogiques des composantes, pour 2025/2026 (Vague 3/3)

La VP Formation indique qu'il s'agit de la suite et fin des calendriers qui n'étaient pas encore contrôlés par la DIRFOR. Elle confirme que les calendriers cadrent avec la campagne des inscriptions et le bornage annuel universitaire votés pour 2025/2026, le 20 mars 2025 en CFVU.

Vote :

La CFVU approuve, par 27 voix pour et 3 voix contre, les calendriers pédagogiques présentés par les composantes pour 2025/2026.

Vague 3 : ALLSH ; OSU-Pythéas ; SMPM

(Annexe 5 du présent procès-verbal)

3) Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) : niveau composante, pour 2025/2026 (Vague 1)

C. Pellegrino explique que les textes sont présentés au fil de l'eau au rythme des relectures. Il rappelle que le niveau I établissement avait été voté à la CFVU du 19 septembre 2024 pour les diplômes de licence et licence professionnelle. Il avait été précisé qu'un temps de réflexion était donné pour le diplôme de master.

Y. Dufresne déplore que la pétition relative à la large contestation des étudiants, suite à la mise en place de la réforme des blocs de connaissances et de compétences (BCC), ne soit pas entendue. L'Union étudiante votera contre ces M3C, car aucun rendez-vous pour échanger n'a été programmé.

Par ailleurs, **L. Badie-Barthes** revient sur les résultats des évaluations des enseignements par les étudiants.

A la question: "*Quel(s) moyens vous préparent aux attentes du monde professionnel*" et à la proposition: "*Structuration de votre formation en BCC*", seuls 17% des répondants estiment les BCC utiles à la professionnalisation.

Y. Dufresne ajoute que certaines universités ont réussi à garder les compensations selon une notation verticale. Il souhaite, en supplément du bilan, que le ressenti des étudiants soit également évalué.

La VP Formation rappelle qu'elle a déjà justifié cette mise en application réglementaire de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence. Elle insiste sur le fait qu'au-delà de l'aspect réglementaire, amU a mis en place ses propres modalités pédagogiques qui s'appuient sur la progression des compétences de l'étudiant. La démarche pédagogique a été mainte fois expliquée, elle ne rend pas plus complexe les apprentissages, les notes portent sur les compétences acquises. Le bilan sera fait à la suite des résultats des examens finaux pour transmettre les taux de réussite.

J. Lefèvre demande si à la rentrée, un bilan sera présenté car le point effectué le 24 avril 2025 en CFVU était très partiel.

La VP Formation indique que le GT « réussite académique » se réunira en septembre, un bilan pourra être dressé au cours du semestre impair prochain. L'obligation d'afficher les M3C, au plus tard le 30 septembre de l'année universitaire à venir, ne permet pas d'attendre ce bilan. Lorsque celui-ci sera consolidé, il pourra être présenté en CFVU, mais sans remettre en cause le principe des BCC. Il s'agira d'en améliorer la méthodologie, si nécessaire.

En revanche, elle tient à exprimer son ressenti sur le comportement de l'Union étudiante qui, par principe, se montre suspicieuse, alors que les équipes, soucieuses de favoriser les étudiants, mettent en place des procédures cohérentes. L'administration ne fait rien en cachette au détriment des étudiants.

L. Badie-Barthes explique que l'Union étudiante ne remet pas en cause le travail pédagogique, mais plutôt les choix politiques.

La VP Formation estime que les désaccords sont constructifs, mais la manière d'agir n'est pas entendable et laisse penser à une campagne électorale sous-jacente.

J. Lefèvre intervient pour remercier la VP Formation pour cette année de Vice-présidence. Il explique que certains représentants se sentent responsables de pointer des mécanismes inquiétants. Le débat doit continuer sur les M3C, par exemple sur la notion de seconde chance dont l'organisation a été modifiée par la prise en compte de la note maximale. Il tient à affirmer qu'il n'y a pas de suspicion de mauvaise intention, mais des désaccords sur des faits qui proviennent en particulier d'une pression ministérielle.

La VP Formation rappelle qu'il faut attendre le retour d'expérience sur l'employabilité car les professionnels attendent bien des compétences. Les décisions des autres établissements relèvent de l'autonomie des universités. amU a choisi, suite à une année de travail sur la réussite étudiante, d'améliorer le processus sans diminuer les exigences de niveau attendu.

La VP Formation fait procéder au vote des M3C des composantes.

Vote :

La CFVU approuve, par 27 voix pour et 3 voix contre, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) de niveau composante, pour 2025/2026.

Vague 1 : ALLSH ; EJCAM ; FDSP ; FEG IMPGT ; PHARMA ; SMPM.

(Annexe 6 du présent procès-verbal)

4) Enseignements hors maquettes (EHM), pour 2025/2026

C. Pellegrino rappelle le cadrage des enseignements hors maquettes approuvé par le CA du 19 janvier 2021 : sont éligibles au dispositif des EHM, les éléments regroupant les caractéristiques suivantes :

- les enseignements ou activités d'accompagnement pédagogique en présentiel ou à distance qui ne sont pas prévus dans la maquette du diplôme (hors maquette) ;
- à l'attention d'étudiants en formation initiale ;
- non valorisés en ECTS et ne donnant pas lieu à évaluation ;
- l'enveloppe EHM de chaque composante est fixée à 1 % du montant total des heures d'enseignement effectivement dispensées par la composante ;
- l'enveloppe EHM est incluse dans l'enveloppe globale des heures complémentaires qui est affectée à la composante.

C. Pellegrino indique que les demandes sont reconduites à l'identique de l'année précédente, à l'exception de la FSS qui souhaite diminuer ses EHM. Il précise également qu'une nouvelle rubrique a été créée cette année pour l'IUT et la FDS, sous l'intitulé d'« EHM spécifiques », dans le cadre de programmes doctoraux en lien avec le VP Recherche. En effet, ce dispositif impactant les heures des enseignants, cette solution a été mise en place.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, aux enseignements hors maquettes proposés pour l'année 2025/2026, par les composantes et service.

Vague unique: ALLSH ; EJCAM ; FDS ; FDSP ; FEG ; FSS ; IAE ; INSPE ; IUT ; OSU-PYTHEAS ; PHARMA ; SMPM ; ainsi que le SUAPS

(Annexe 7 du présent procès-verbal)

5) Enseignements hors maquettes (EHM), régularisation pour 2024/2025

C. Pellegrino explique que la FEG a demandé à régulariser des enseignements effectués sur l'année 2024/2025 pour environ mille étudiants de licence, dans le cadre du programme DREAM U.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, à la demande de régularisation d'enseignements hors maquettes mis en place en 2024/2025, par la FEG.

(Annexe 8 du présent procès-verbal)

6) Campagne annuelle des diplômes d'établissement, pour 2025/2026 : Fermetures, modifications, créations et tarifs (Vague 1)

C. Bozzo indique que toutes les demandes de créations font l'objet d'un argumentaire. Concernant les modifications de diplômes, il s'agit pour la plupart de changements de tarifs ou d'intitulés. Quant aux demandes de fermetures, elles sont justifiées par le manque d'inscription administrative.

Elle commente ensuite le tableau des tarifs et précise que les montants sont affichés pour la formation initiale et continue. Ce tableau doit repasser chaque année au vote, même s'il n'y a pas de modification.

J. Lefèvre regrette qu'au niveau des tarifs, il n'y ait pas d'éléments de comparaison pour comprendre le différentiel de tarifs entre les diplômes. **C. Bozzo** explique que le coût est généré selon des paramètres de l'application AUDE. A titre d'exemple, des tarifs sont réduits si les cours sont mutualisés, ou bien plus importants si la formation est ouverte uniquement à la formation tout au long de la vie.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, aux demandes des composantes et services dans le cadre de la campagne annuelle de créations, modifications et fermetures des diplômes d'établissement, à compter de 2025/2026.

Vague 1

Créations : ALLSH ; FDSP ; IMPGT ; IUT ; OSU-Pythéas ; PHARMA ; POLYTECH ; ainsi que le SUL.

Modifications : DU transverse amU « Engagement » ; ALLSH.

Fermetures : ALLSH ; FDS ; FDSP.

Tarifs : DU transverses amU « Engagement », « International », « Innovation » ; ALLSH ; CFMI ; EJCAM ; FDS ; FDSP ; FEG ; FSS ; IAE ; IMPGT ; INSPE ; IUT ; OSU-Pythéas ; PHARMA ; POLYTECH ; SMPM.

CIPE ; FOR'PRO ; SUL.

(Annexes 9 a-b-c-d du présent procès-verbal)

7) Création d'un diplôme en partenariat international (DPI), à compter de 2025/2026 (FDS)

C. Bozzo explique que ce DPI existait déjà porté par la FDS dans le cadre de CIVIS. L'université de la Sapienza s'ajoutant, l'accord évolue, le dossier devait donc repasser devant les instances.

L'échange concerne 2 à 4 étudiants sortants, pour 4 à 8 étudiants entrants, au sein du master mention « Biologie structurale ».

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, à la demande d'évolution d'un diplôme en partenariat international (DPI) porté par la FDS, à compter de 2025/2026.

- Double diplôme : Master mention « Biologie structurale » parcours « Biochimie structurale, génomique », en partenariat avec les établissements suivants :

Université la Sapienza à Rome (Italie) ;

Université de Bucarest (Roumanie) ;

Université Eberhard Karl de Tübingen (Allemagne).

(Annexe 10 du présent procès-verbal)

8) Demande de modifications de maquettes de l'offre de formation (MOF), à compter de 2025/2026 (Vague 2)

C. Pellegrino rappelle que les modifications de maquettes autorisées passent au vote, au fil de l'eau, jusqu'en septembre 2025 et ne concernent que des cas exceptionnels répertoriés pour la campagne 2025/2026.

En effet, il est prématuré de procéder à des modifications de la structure basse de cette offre de formation 2024/2028 qui a débuté il y a seulement une année.

Les exceptions nécessitant une demande de modification de maquette concernent les cas suivants :

- erreurs manifestes de construction de l'offre de formation ayant un impact sur la réussite étudiante ;

- ouvertures à l'alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation) ;

- transformations ou créations de formations induites par une disposition réglementaire ;

- modifications de maquettes ou créations de parcours dans le cadre des projets structurants qui impactent l'offre de formation (TIGER, TFR, DREAM-U, CISAM +, BOOSTER, AMPIRIC) et des projets « soutien » pour l'offre de formation (CIVIS) ;

- créations de parcours ou modifications de maquettes dans le cadre de développement de la politique de coopération internationale d'amU (DPI, CIVIS, consortiums).

La VP Formation fait procéder au vote des demandes de modifications pour 2025/2026.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, aux demandes de modifications de maquettes de l'offre de formation (MOF), proposées pour 2025/2026 par les composantes.

Vague 2 : ALLSH ; FDS ; FDSP ; FEG ; IUT.

(Annexe 11 du présent procès-verbal)



La VP Formation clôt cette première partie de séance en adressant ses remerciements à l'ensemble des membres de la CFVU pour leur accompagnement lors de cette année de mandat.

Elle explique sa motivation de rejoindre le Hcéres par un besoin intellectuel de tenter un nouveau challenge.

Ainsi, elle encourage les étudiants à suivre leurs envies : « *Faites ce qui vous plait* ».

Elle avoue partir avec tristesse car elle a vécu des moments formidables, même dans les désaccords.

En revanche, le désir d'essayer de changer les choses est un moteur puissant pour elle.

Elle rappelle qu'elle reste enseignante-chercheuse à amU et va continuer sa recherche.

Amu, son port d'attache, lui a permis de viser d'autres voies professionnelles, depuis son entrée à la faculté de droit.

Elle souhaite que la CFVU soit un peu moins une chambre d'enregistrement et un peu plus un lieu de décisions et s'en remet à son successeur en qui elle a toute confiance.

L'ensemble des membres de la CFVU la remercie à son tour pour son engagement, en tant qu'enseignante et élue. Elle sort sous une salve d'applaudissements.



Les membres invités à la CFVU sortent et le Président préside la séance à 16h20, après avoir constaté le quorum identique à l'ouverture de la séance.



V- Vie institutionnelle

1) Proposition du Président pour la désignation du Vice-président Formation d'amU, pour la durée du mandat restant à courir

Le Président Éric Berton tient à remercier, avant toute chose, Sophie de Cacqueray pour son travail remarquable et son implication.

Il annonce aux membres élus de la CFVU que le choix, pour succéder à Sophie de Cacqueray, lui est apparu évident en la personne de Christophe Pellegrino.

En effet, il a toute confiance en ses capacités à gérer les dossiers liés à la formation au regard de son expérience. Il lui laisse la parole afin qu'il s'exprime sur cette proposition d'occuper la fonction de Vice-président Formation d'Aix-Marseille Université.

C. Pellegrino se dit très honoré de la proposition d'Éric Berton. Il expose les grandes lignes de son cursus, en précisant qu'il a débuté sa carrière professionnelle en tant que Technicien de la recherche avant d'accéder au statut d'enseignant-chercheur, en qualité de maître de conférences.

Ainsi, il encourage les étudiants à s'investir pour faire avancer les choses, car ils vont être amenés à changer plusieurs fois de métiers.

Son engagement se base sur trois socles : l'enseignement, la recherche et l'investissement d'intérêt général.

Son projet est d'accompagner les étudiants pour qu'ils soient « outillés » pour l'avenir.

Il rappelle que l'un des objectifs de la transformation des enseignements est de permettre aux étudiants de revenir parfaire leur formation ou de devenir partenaire *alumni* de l'université et ainsi participer aux changements de la structure.

Il souhaite que le lien avec l'enseignement supérieur reste fondamental, car il représente une valeur sûre, adossée à la recherche en perpétuelle évolution avec toujours un esprit critique fort. Il estime que les trois piliers à acquérir sont le savoir, le savoir-faire et le savoir-être.

Il ajoute que le programme qu'avait présenté le Président Berton s'appuyait sur l'interdisciplinarité, une des voies pour dynamiser des compétences transversales et s'ouvrir sur des horizons divers.

C. Pellegrino remercie Sophie de Cacqueray et à nouveau le Président pour leur confiance.

Avant de faire procéder au vote, **le Président** demande si les membres souhaitent voter à bulletin secret ou à main levée. Les membres élus décident unanimement de voter à main levée.

Il rappelle que l'avis de la CFVU sera soumis à l'approbation du CA du 15 juillet 2025.

J. Lefevre et S. Mahdjoub, porte-paroles de l'intersyndicale, indiquent qu'ils s'abstiendront de voter et s'en expliquent :

« Ce vote ne s'adresse pas à un collègue qui s'engage dans ces responsabilités difficiles. Ce vote vient rappeler que nous sommes opposés à la politique d'amU sur des points importants qui concernent la CFVU:

- 1) la hausse des frais d'inscription pour les étudiant.es extra-communautaires
- 2) la mise en œuvre de la réforme des BCC
- 3) la longue interdiction de débats et conférences sur la Palestine, que le tribunal administratif de Marseille a fini par condamner le 10 Octobre 2024.

Nous réaffirmons l'importance de ces enjeux et espérons que nous serons entendus par le nouveau VP et la CFVU:

1) sur les frais d'inscription, nous insistons en particulier sur le risque de diminution des inscriptions, et à terme la fermeture de formations et la baisse de postes

2) nous réaffirmons avec force notre attachement aux libertés académiques. L'université est un lieu où toute connaissance doit se partager, y compris lorsqu'elle a trait à des questions politiques qui bouleversent l'ordre du monde ou de notre société. Ainsi la prise au sérieux du changement climatique et de ses implications sur la société, au niveau de l'enseignement, au-delà du seul cercle des climatologues et experts, montrent bien que le monde universitaire ne peut pas indéfiniment s'abriter derrière une prétendue neutralité pour ne pas aborder des enjeux d'importance. Il s'agit donc plus généralement d'informer la communauté universitaire et les étudiant.es et de leur donner des outils critiques pour penser et agir en conscience. Les libertés académiques, aujourd'hui attaquées dans de nombreux pays comme les Etats-Unis, sont un des remparts contre l'arrivée de l'autoritarisme et du fascisme. Notre communauté universitaire doit se tenir prête à résister pour ne pas subir le sort de nos collègues américains. »

Les élus de l'Union étudiante ajoutent, à leur tour, qu'ils s'abstiendront lors du vote.

Y. Dufresne indique qu'il ne s'agit pas non plus de s'opposer à cette candidature, mais de rappeler le désaccord avec la politique de l'université. En effet, la mise en place des BCC est soutenue par la Vice-présidence formation. Il espère que le bilan qui émanera des résultats des examens permettra un dialogue entre la gouvernance et les étudiants et que d'avantages d'initiatives seront confiées aux élus étudiants au sein de la CFVU.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, avec 24 voix pour et 6 abstentions, à la proposition du Président d'Aix-Marseille Université relative à la désignation de Christophe PELLEGRINO, en qualité de Vice-président formation, pour la durée du mandat restant à courir.

(Annexe 12 du présent procès-verbal)



L'ordre du jour est épuisé, le Président d'Aix-Marseille Université lève la séance à 16h38.

